

retourner de leur plein gré dans leurs foyers en toute sécurité et dans l'honneur;

5. *Renouvelle son appel* à tous les Etats et à toutes les organisations nationales et internationales pour qu'ils continuent à fournir des secours humanitaires afin de soulager la détresse des réfugiés afghans, en coordination avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés;

6. *Exprime sa satisfaction et son appui* au Secrétaire général pour les efforts qu'il a faits et les mesures constructives qu'il a prises, en particulier le processus diplomatique qu'il a engagé, dans la recherche d'une solution au problème;

7. *Prie le Secrétaire général* de poursuivre ses efforts en vue de promouvoir une solution politique conforme aux dispositions de la présente résolution et de continuer à étudier la possibilité d'obtenir des garanties appropriées concernant le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force contre l'indépendance politique, la souveraineté, l'intégrité territoriale et la sécurité de tous les Etats voisins, sur la base de garanties mutuelles et de la stricte non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats et compte dûment tenu des principes de la Charte des Nations Unies;

8. *Prie le Secrétaire général* de tenir les Etats Membres et le Conseil de sécurité informés simultanément des progrès réalisés en vue de l'application de la présente résolution et de faire rapport aux Etats Membres sur la situation dès qu'il en aura la possibilité;

9. *Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session* la question intitulée "La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales".

63^e séance plénière
15 novembre 1984

39/14. Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question intitulée "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales",

Rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale,

Prenant acte des résolutions pertinentes de l'Agence internationale de l'énergie atomique,

Constatant avec une profonde inquiétude qu'Israël refuse de se conformer à ces résolutions, notamment à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, en date du 19 juin 1981,

Notant que, dans les déclarations figurant dans sa communication du 12 juillet 1984³⁸, Israël continue à passer sous silence le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et ne précise pas les installations nucléaires irakiennes qui ont été attaquées par Israël et ont depuis fait l'objet de menaces de la part de ce pays,

³⁸ A/39/349.

³⁹ A/39/627.

Convaincue que les menaces israéliennes d'attaque des installations nucléaires en Iraq et dans d'autres pays continueront de compromettre la paix et la sécurité dans la région.

1. *Réitère sa condamnation* du refus persistant d'Israël d'appliquer la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, que le Conseil a adoptée à l'unanimité le 19 juin 1981;

2. *Estime* que les déclarations d'Israël figurant dans sa communication du 12 juillet 1984 ne satisfont pas ou, de l'avis de certains, ne satisfont pas pleinement aux dispositions de la résolution 38/9 de l'Assemblée générale, en date du 10 novembre 1983, qui exigent expressément qu'Israël retire immédiatement sa menace d'attaquer et de détruire des installations nucléaires en Iraq et dans d'autres pays;

3. *Estime également* que toute menace d'attaquer et de détruire des installations nucléaires en Iraq et dans d'autres pays constitue une violation de la Charte des Nations Unies;

4. *Exige* qu'Israël s'engage immédiatement à ne pas attaquer, au mépris du système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, d'installations nucléaires en Iraq ni d'installations analogues dans d'autres pays, utilisées à des fins pacifiques;

5. *Prie le Conseil de sécurité* d'examiner les mesures à prendre pour faire en sorte qu'Israël se conforme à sa résolution 487 (1981) et pour le dissuader de renouveler son attaque contre des installations nucléaires;

6. *Demande à nouveau* que l'on poursuive l'examen, au niveau international, de mesures juridiques tendant à interdire les attaques armées contre les installations nucléaires, de façon à encourager et à assurer, dans des conditions de sécurité, l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques;

7. *Prie le Secrétaire général* de faire rapport à l'Assemblée générale, lors de sa quarantième session, sur la question de la suite donnée à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et sur les conséquences de la non-application de cette résolution par Israël;

8. *Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa quarantième session* la question intitulée "Agression armée israélienne contre les installations nucléaires irakiennes et ses graves conséquences pour le système international établi en ce qui concerne les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la non-prolifération des armes nucléaires et la paix et la sécurité internationales".

65^e séance plénière
16 novembre 1984

39/29. Déclaration sur la situation économique critique en Afrique

L'Assemblée générale,

Alarmée par la situation économique critique qui existe actuellement en Afrique,

Félicitant le Secrétaire général des efforts qu'il fait pour sensibiliser la communauté internationale aux problèmes tragiques qui assaillent l'Afrique,

Notant l'inquiétude croissante de la communauté internationale devant l'aggravation de la situation tragique des pays africains touchés par la crise,

Ayant examiné la situation économique critique en Afrique, la note du Secrétaire général³⁹ et son rapport sur cette question⁴⁰,

⁴⁰ A/39/594

Prenant note de la Déclaration sur la situation économique critique de l'Afrique et des résolutions adoptées par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine à sa vingtième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 12 au 15 novembre 1984⁴¹,

Prenant note également de la déclaration faite par le Comité de la planification du développement, lors de la séance de clôture de sa vingt et unième session, tenue à Genève du 19 au 21 novembre 1984, au sujet de la situation économique critique en Afrique⁴²,

Convaincue que la communauté internationale doit prendre des mesures concertées pour assister les gouvernements africains dans leurs efforts en leur apportant immédiatement des secours d'urgence et en accordant une aide au développement à moyen et à long terme,

1. *Adopte* la Déclaration sur la situation économique critique en Afrique dont le texte figure en annexe à la présente résolution;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre toutes les mesures voulues pour atteindre pleinement et rapidement les objectifs énoncés dans la Déclaration;

3. *Prie également* le Secrétaire général de porter la Déclaration à l'attention de tous les Etats et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général de continuer à suivre la situation, à évaluer les besoins et les réactions qu'ils suscitent, et de faire rapport sur la question à l'Assemblée générale lors de sa quarantième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social.

83^e séance plénière
3 décembre 1984

ANNEXE

Déclaration sur la situation économique critique en Afrique

1. Nous, Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, exprimons notre profonde préoccupation devant la grave crise économique et sociale que traverse actuellement l'Afrique. Au cours des quelques dernières années, la situation a pris des proportions alarmantes, mettant sérieusement en danger non seulement le processus de développement mais, ce qui est encore plus tragique, la survie même de millions d'êtres humains.

2. Nous sommes alarmés de voir le spectre d'une famine généralisée planer sur nombre de pays africains. Plus de cent cinquante millions de personnes sont menacées par la faim et la malnutrition. Une sécheresse d'une longueur sans précédent, une désertification accélérée et d'autres catastrophes naturelles ont encore aggravé une situation déjà dramatique, perturbant le cours normal de la vie sur tout le continent. Des pénuries alarmantes de vivres et d'eau ainsi que la décimation du bétail ont amené des millions de personnes à se déplacer à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre.

3. Tous ces facteurs sont autant de problèmes supplémentaires pour des économies fragiles, handicapées par des déficiences structurelles profondément ancrées, à savoir une faible infrastructure physique et sociale, un manque de ressources humaines qualifiées et des revenus tributaires de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires.

4. L'Afrique, malgré son énorme potentiel, demeure le moins développé de tous les continents, et tous les indicateurs économiques la placent loin derrière les autres. Le bilan économique de maints pays africains laisse apparaître une baisse des revenus par habitant et des taux de croissance stationnaires ou négatifs. En outre, la production vivrière n'a pas suivi l'accroissement de la population. D'après toutes les projections, les perspectives de relèvement, de croissance et de développement demeurent extrêmement décourageantes, à moins que les efforts que font actuellement les pays africains ne reçoivent le plein appui de la communauté internationale.

5. En outre, l'environnement économique international continue d'exercer un effet négatif sur les pays en développement et particulièrement

dévastateur pour les économies africaines déjà fragiles. Il se manifeste par la détérioration des termes de l'échange, la chute brutale des recettes d'exportation, le lourd fardeau de la dette extérieure et la stagnation des courants de ressources vers les pays africains.

6. Nous savons que les pays africains reconnaissent que c'est à eux qu'il revient en premier lieu d'assurer leur développement et de faire face à la crise actuelle. Ils ont par conséquent pris et continuent de prendre de pénibles mesures d'ajustement qui ne vont pas sans coûts sociaux et politiques très élevés. Certes, les pays africains déploient des efforts résolus et la communauté internationale leur apporte son soutien, mais il faut faire encore beaucoup plus, car la situation demeure extrêmement grave.

7. Nous reconnaissons que, face à la crise actuelle, les efforts que font les Africains à l'échelon régional et sous-régional en faveur de la coopération et de l'intégration économiques et d'un renforcement de la coopération économique et technique entre pays en développement jouent un rôle important dans la réalisation de l'autosuffisance nationale, de l'autonomie collective et d'un développement soutenu en Afrique.

8. Nous sommes conscients de l'importance que revêtent le maintien de la paix et de la sécurité et le renforcement de la coopération internationale dans la lutte pour relever le défi du développement.

9. Nous reconnaissons pleinement qu'il est indispensable d'apporter sans délai des secours massifs dans les domaines suivants : aide alimentaire supplémentaire et autres approvisionnements d'urgence, ainsi que l'assistance technique et financière nécessaire pour en assurer le transport, le stockage et la distribution aux populations touchées; amélioration de l'approvisionnement en eau; amélioration de la situation sanitaire et nutritionnelle, notamment des groupes vulnérables, y compris les réfugiés et les personnes déplacées; préservation dans chaque pays d'un cheptel minimal; mise en œuvre de projets générateurs de revenus et promotion des projets concernant les énergies nouvelles et renouvelables, en particulier dans les zones rurales. Outre l'aide déjà consentie par la communauté internationale, une aide supplémentaire d'urgence de la part de pays donateurs bilatéraux et multilatéraux et d'organisations non gouvernementales est indispensable pour répondre à la totalité des besoins identifiés ci-dessus ainsi qu'à d'autres, et pour renforcer la capacité de prévention et de planification préalable des pays africains.

10. Tout aussi importante est la nécessité de s'employer d'urgence à accélérer et à appuyer le processus de relèvement et de reconstruction des pays africains, notamment dans les secteurs agricole et industriel et en ce qui concerne les infrastructures physique et sociale. Une assistance en vue d'accroître la capacité d'importation de produits d'importance vitale, notamment par un appui suffisant à la balance des paiements et par d'autres mesures appropriées, contribuerait à asseoir sur des bases solides la reprise et l'accélération d'un développement économique et social soutenu en Afrique.

11. Nous convenons que, pour s'atteler à la tâche ardue du développement, des politiques et mesures nationales analogues à celles qui sont exposées dans le Plan d'action de Lagos en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Monrovia pour le développement économique de l'Afrique, adoptée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine⁴³ et dans le Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique adopté par la Conférence des ministres de la Commission économique pour l'Afrique⁴⁴ constituent le cadre d'une action à entreprendre aux échelons national et sous-régional, avec un appui international.

12. Nous reconnaissons que, en raison de la priorité élevée que les pays africains attachent à l'alimentation et à l'agriculture, l'objectif le plus immédiat est d'accéder rapidement à l'autosuffisance nationale et à l'autonomie collective en production vivrière. A cet égard, ainsi que le souligne la Déclaration de Harare sur la crise alimentaire en Afrique, adoptée le 25 juillet 1984 par la treizième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, des stratégies alimentaires nationales et des plans de développement rural intégré jouent un rôle particulièrement important, notamment dans la réalisation de la sécurité alimentaire. Nous reconnaissons en outre le rôle majeur que jouent les femmes dans le développement rural, notamment pour ce qui est de la production vivrière, et qu'il convient de l'appuyer davantage. Il importe également de prévoir des incitations appropriées et des crédits, d'améliorer les installations de stockage et de transport, de réduire les pertes de produits alimentaires, notamment après la récolte, d'établir un meilleur équilibre entre les produits agricoles destinés à l'exportation et la production vivrière, de diversifier la production agricole et d'utiliser les possibilités d'irrigation, en particulier dans les régions sujettes à la sécheresse.

⁴¹ Voir A/40/87, annexe.

⁴² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1985, Supplément n° 9 (E/1985/29).

⁴³ A.S.11/14, annexe I.

⁴⁴ E/1984/110, annexe.

13. Il faut agir d'urgence au niveau international afin d'appuyer les efforts faits aux niveaux national et régional en vue d'appliquer le Plan régional d'action pour lutter contre les effets de la sécheresse en Afrique⁴⁵ et le Plan d'action pour lutter contre la désertification⁴⁶.

14. Il faut consacrer des ressources accrues à la mise en œuvre rapide des programmes de la Décennie du développement industriel de l'Afrique et de la Décennie des transports et des communications en Afrique. Il faut également augmenter l'appui international aux efforts qui sont faits aux niveaux national, sous-régional et régional pour mettre en place les capacités techniques ainsi que pour former la main-d'œuvre qualifiée requise dont on a grand besoin.

15. Nous reconnaissons pleinement que, étant donné la détérioration de la situation économique en Afrique, la corrélation qui existe entre le problème de la dette, les flux de ressources fournies à des conditions de faveur et les recettes d'exportation, d'une part, et leur incidence directe sur le relèvement, la croissance et le développement, d'autre part, revêt une importance encore plus grande. Il est donc crucial d'assurer d'urgence une synergie dans ces domaines, compte tenu du Mémoire spécial sur la crise économique et sociale en Afrique⁴⁴, de la Déclaration d'Addis-Abeba sur la dette extérieure des pays africains adoptée par les ministres africains des finances⁴⁷ et du Programme spécial de la Banque mondiale pour l'Afrique au sud du Sahara, afin de compléter et d'appuyer les efforts nationaux d'ajustement auxquels s'astreignent les pays africains.

16. L'Afrique connaît un problème très grave d'endettement; le remboursement et le service de la dette absorbent un pourcentage très élevé de recettes d'exportation déjà en diminution. Le problème est encore exacerbé par des facteurs tels que la détérioration des termes de l'échange, la réduction des flux de ressources obtenues à des conditions de faveur et l'utilisation accrue de crédits commerciaux à court terme. Si l'on n'augmente pas les rentrées nettes de capitaux et si l'on ne prend pas d'urgence des mesures d'allègement de la dette, les perspectives de relèvement et de développement en Afrique seront compromises.

17. Les créanciers bilatéraux et multilatéraux devraient prendre des mesures concertées pour alléger le poids de la dette des pays africains. Pour la dette publique ou garantie par les autorités, la conversion totale ou partielle en dons des dettes contractées au titre de l'aide publique au développement, l'étalement des échéances et des différés d'amortissement, des taux d'intérêt réduits ou libéraux et des rééchelonnements pluriannuels figurent au nombre des mesures à prendre d'urgence, en étroite consultation avec chacun des pays débiteurs concernés, et d'autres mesures dont on pourrait convenir. Il est primordial d'appliquer pleinement et d'urgence la résolution 165 (S-IX) du Conseil du commerce et du développement, en date du 11 mars 1978⁴⁸. Les institutions multilatérales de financement devraient accélérer les décaissements de ressources. La diminution des taux d'intérêt internationaux contribuerait aussi à alléger le poids de la dette. De plus, la pleine coopération des banques commerciales est indispensable. Il faudrait améliorer la capacité qu'ont les pays africains de gérer leur dette en leur fournissant une assistance technique, notamment par l'intermédiaire d'organismes internationaux.

18. Nous reconnaissons que les pays africains, qui sont largement tributaires de flux financiers à des conditions de faveur et qui n'ont guère accès à d'autres sources de financement extérieur, ont besoin d'une augmentation substantielle et continue du volume de ces ressources par le biais de donateurs bilatéraux et des filières multilatérales de financement du développement et de coopération technique. A cet égard, la communauté internationale, en particulier les pays développés et les institutions multilatérales de financement, devrait s'évertuer à fournir les ressources financières supplémentaires pour maintenir et accroître un transfert net de ressources aux pays africains. La Banque mondiale est instamment priée d'étudier avec les donateurs les moyens de mobiliser les ressources nécessaires pour exécuter le Programme spécial de la Banque pour l'Afrique au sud du Sahara et d'envisager notamment la mise en place d'un mécanisme spécial à cet effet.

19. L'application intégrale et rapide — notamment en ce qui concerne le niveau de l'aide publique au développement — du Nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés⁴⁹ augmenterait substantiellement les flux de ressources vers de nombreux pays africains. Un financement supplémentaire de l'Association

internationale de développement et une rapide reconstitution des ressources du Fonds international de développement agricole assureraient à tout le moins le maintien de la valeur réelle des ressources destinées à l'Afrique.

20. Du fait que les pays africains sont lourdement tributaires de l'exportation d'un petit nombre de produits primaires, ils sont particulièrement vulnérables aux brusques fluctuations des prix qui engendrent une diminution critique de leurs recettes d'exportation. Des mesures urgentes s'imposent par conséquent pour stabiliser l'évolution des cours des produits de base sur la longue période et pour améliorer et accroître l'utilisation des arrangements de financement compensatoire du déficit des recettes d'exportation, tels que le mécanisme de financement compensatoire du Fonds monétaire international. Un meilleur accès au marché pour les produits africains primaires et transformés, l'effort des pays africains pour diversifier leur production et la mise en service rapide et efficace du Fonds commun pour les produits de base appellent une intensification de l'action internationale.

21. Il faut améliorer les modalités et la qualité des flux d'aide publique au développement en ce qui concerne l'augmentation de l'élément "subvention", l'apport de ressources non liées et la simplification des procédures d'acheminement de l'aide, notamment en accélérant les déboursments et en recourant plus fréquemment à des formes plus souples d'assistance, telles que l'aide sectorielle hors projet et hors programme, couvrant les dépenses locales et renouvelables.

22. Nous reconnaissons que l'on peut améliorer encore la coordination de l'assistance et rendre plus efficace et plus effectif l'emploi des ressources. La responsabilité de la coordination de l'assistance, tant multilatérale que bilatérale, incombe au premier chef aux gouvernements bénéficiaires; à cet égard, les mécanismes nationaux de coordination efficaces peuvent jouer un rôle important. Le système des Nations Unies devrait accorder dans ce domaine une assistance technique aux gouvernements qui la sollicitent et devrait poursuivre ses propres efforts pour mieux coordonner ses programmes et ses activités, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

23. Nous sommes convaincus que, dans nombre de secteurs, l'Organisation des Nations Unies pourrait, face aux besoins critiques des pays africains, jouer un rôle important tant en mobilisant les ressources nécessaires qu'en exécutant des activités spécifiques. A cet égard, il faudrait réorienter, en liaison avec les gouvernements africains, les ressources déjà affectées aux programmes en Afrique et les axer sur les secteurs prioritaires identifiés. Il est indispensable de rendre plus efficaces encore les activités de l'Organisation des Nations Unies en Afrique et de relever encore le taux d'exécution des programmes. Enfin, il conviendrait de mobiliser des contributions volontaires supplémentaires afin d'assurer l'exécution des projets et programmes dans les secteurs prioritaires.

24. Nous demandons instamment à tous les organes, organisations et organismes des Nations Unies d'accorder une plus grande attention à l'Afrique et de continuer à mobiliser des ressources pour aider les pays africains à faire face à la crise actuelle et à ses prolongements à long terme.

25. En outre, nous demandons instamment aux donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales, de prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer les efforts que font les pays africains en vue de rendre moins critique la situation économique actuelle en Afrique.

26. Nous prions le Secrétaire général de poursuivre les efforts louables qu'il a entrepris pour alerter la communauté internationale et la sensibiliser au sort tragique des pays africains, pour mobiliser une assistance additionnelle en faveur de l'Afrique ainsi que pour coordonner les activités des organismes des Nations Unies en Afrique et suivre l'évolution de la situation, et de présenter des rapports périodiques à ce sujet.

27. Nous sommes convaincus que, faute d'une intervention urgente, la détérioration rapide de la situation en Afrique risque de conduire au désastre. Nous nous engageons donc à appuyer pleinement les efforts que font les pays africains pour arriver à survivre et se développer, en adoptant d'urgence les mesures concertées qu'imposent les besoins dont la présente Déclaration a fait l'exposé.

⁴⁵ Voir E/1984/109, annexe.

⁴⁶ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur la désertification, Nairobi, 29 août-9 septembre 1977 (A/CONF.74/36), chap. I.

⁴⁷ E/1984/110/Add.1.

⁴⁸ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-troisième session, Supplément n° 15 (A/33/15), vol. I, deuxième partie, annexe I.

⁴⁹ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Paris, 1^{er}-14 septembre 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.82.1.8), première partie, sect. A.